

Cinq années de vandalisme social

Ces cinq dernières années ont été marquées par une violence politique quotidienne. Sans appui social, ni légitimité politique. Quand en 2002, Chirac fut réélu au deuxième tour, il le fut sur un score qui exprimait un refus du FN. Il ne lui fallut que quelques instants pour retrouver sa légendaire amnésie sociale. Le gouvernement Raffarin et son équipe de politiciens ont mené dès le départ un programme cohérent, très thatcherien. Le vandalisme social est à l'oeuvre, avec détermination. Et dans tous les domaines : dans le social ; dans les orientations politiques, économiques...

Si nous ne prenons que quelques exemples, ils sont largement significatifs de l'orientation idéologique ultra-libérale :

- Réforme du système des retraites en 2003. Alors que de nombreuses alternatives étaient présentes, sans être entendues. Le choix d'ouvrir une brèche dans le système fut délibérément retenu : allongement des durées de cotisations ; décotes ; financement individuel...

- Casse du statut des intermittents du spectacle
- Casse de la sécurité sociale
- Dans l'éducation, fin des emplois-jeunes ; destruction du statut des MISE ; décentralisation des Toss ; réduction drastique des effectifs ; mise en place du socle commun des connaissances (lire, écrire, compter, anglais de base et une touche de Tice) ; remise en cause des ZEP ; politique réactionnaire

des approches pédagogiques... et dénigrement constant des personnels

- Démantèlement et privatisation des services publics (La poste, EDF, GDF...)
- Attaques incessantes sur le code du travail.

Et pourtant, jamais, ces dernières années, un gouvernement ne fut... si contesté. En 2003, une grève historique par sa durée et sa mobilisation contre la décentralisation et la casse des retraites ; grève dure et longue des intermittents ; mouvement des chercheurs ; sanctions très sévères aux régionales, européennes, cantonales de 2004 ; échec total sur le traité constitutionnel européen ; révolte des banlieues ; mobilisation exemplaire des lycéens et des étudiants contre le CPE... Pas une année sans un mouvement social d'ampleur ! Sans compter les luttes moins « visibles », mais tout aussi déterminantes (précaires, sans logis, sans papiers, OGM, EPR...)

Sommaire

- Changer de direction
- Roland Veillet
en grève de la faim
- Décret 50
- Effectifs des classes
- SEGPA : on achève bien les chevaux !
- Une pédagogie libre
- Laïcité : le syncrétisme actuel
- Brèves

Déposé le 11 janvier 2007



Directeur de la publication : Gildas Thomas.
Bimestriel, abonnement : 8€.
Journal réalisé par les adhérents de Sud
Education, imprimé et plié par eux.
ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305
Site : sudeducation50.free.fr/
courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Sans oublier la mobilisation autour de RESF à travers tout l'hexagone !
 2007 sera une année pivot car les élections présidentielles, législatives... vont se succéder. Qu'en dire ?
 Bien peu, hélas ! Une droite incarnée par un sinistre personnage de fin d'époque (dans la lignée des Berlusconi, des Bush...) capable du pire, de manipulations impensables, comptable du bilan désastreux et en face, une candidature incarnant les responsabilités colossales de la gauche ayant totalement renoncé à toutes perspectives de réformes du système, seulement capable de récupérer la « grogne » populaire en proposant une « humanisation » du paysage économique-politique actuel. Les thèmes sociétaux qu'elle porte (anti-racisme ; droits des « minorités » ; droits des femmes...) ne prendront sens qu'insérés dans une politique fondamentalement autre. Les quelques enjeux déjà présents sur la table ne présagent rien de bon (traitement de la délinquance ; carte scolaire ; temps de travail des enseignants...). Nous devons tout faire pour faire barrage à l'extrême-droite, au libéralisme et imposer d'autres thématiques.

Face à cette vacuité du paysage politique, seul un mouvement social peut porter des exigences démocratiques, sociales. Car aucun gouvernement n'orientera la politique dans ce sens si nous n'avons pas la volonté de nous réappropriier l'avenir de la société et de sa construction. Ce programme, nous nous devons de le choisir parce que rien ne viendra du sommet. Ce que les politiques ont démolit, nous pouvons le reconstruire. D'autant plus que cet espoir est porté à l'échelle de la planète par d'autres peuples (cf Amérique latine) confrontés aux ravages du libéralisme (sociaux, économiques, environnementaux)

Alors bonne année 2007, à tous les citoyens exigeants, aux altermondialistes, aux libertaires, aux révoltés, aux contestataires, aux utopistes, aux doux-rêveurs...

1^{er} degré

Changer de direction !

Pour aller où ?

En grève administrative (à géométrie très variable, hélas) depuis de nombreuses années, les directrices et directeurs de la Manche et de plusieurs départements sont dans une situation totalement intenable aujourd'hui ! En effet, l'IA (comme de nombreux IA) a averti dans un premier temps les syndicats, puis les directeurs de sa décision de retirer une journée de salaire si l'enquête 19, dite enquête lourde, ne parvenait pas à ses services pour le 8 décembre. Il nous a rappelé " *qu'un protocole était signé, sur la base des revendications des directeurs et qu'en conséquence l'école se devait reprendre sa marche normale*". Ce protocole signé par un seul syndicat minoritaire, l'Unsa, sert donc d'appui pour faire rentrer, dans le rang, les directeurs.

Sur le fond, ce protocole est une infamie que nous ne pouvons approuver puisqu'il met en place ce que nous combattons :

- une diminution de 25% de la formation initiale (journée hebdomadaire des PE)

- une réduction de la formation continue
- une acceptation de la précarité par l'embauche des contrats avenir (quelle audace !)
- enfin, il ne règle, en rien, l'alourdissement des tâches administratives de l'école (PPRE ; orientation ; enquêtes...)

Sur la forme, on peut constater que la caporalisation, l'autoritarisme (les exemples se multiplient quotidiennement : voire la lecture par exemple) s'appuient, en l'occurrence, sur la signature d'un syndicat.

Sud Education comprend l'amertume ressentie par les nombreux collègues, chargés de la direction, face à cette phase terminale. Nous la ressentons trop souvent, pour ne pas la partager. Depuis quelques années, la responsabilité de certains syndicats est funeste pour nos revendications, chaque fois trahies par des signatures, qui, non seulement, brisent nos résistances, mais pire, justifient des régressions insupportables. Ce fut le cas en 2003 sur les retraites et la décentralisation ; sur les intermittents du spectacle ; sur les salaires de la

fonction publique en 2006 et... sur la direction des écoles.

Sud Education n'a jamais participé au mouvement des directeurs, même si des constats étaient partagés, parce que les visions affichées ou sous-tendues, étaient totalement contraires à nos aspirations et à la philosophie de l'école. Certains y revendiquent ouvertement une modernisation de l'école avec l'introduction de véritables chefs d'établissement. Inévitablement, nous aurions, dans ce cas de figure, des bassins d'écoles et des restructurations des périmètres scolaires, des fermetures de postes et d'école. Enfin, les dérives administratives seraient totalement légitimées par ce statut.

Maintenant, les menaces de sanction nous sont totalement insupportables envers des collègues qui font leur travail et bien au-delà. **Sud Education** sera bien entendu, à leurs côtés face à l'IA.

Face à ces états de fait,

Sud Education est :

- Contre tout statut, même déguisé, de chef d'établissement dans les écoles.
- Contre toute mise en concurrence des écoles entre elles.
- Contre les EPEP (établissement public locaux d'enseignement primaire)

Sud Education revendique :

- De la formation de tous les personnels au travail collectif.
- Les 3 heures de concertation hebdomadaire.
- L'augmentation des décharges attribuées aux écoles.
- La création, dans les écoles, d'emplois administratifs tenus par des personnels titulaires et formés, relevant de la Fonction Publique d'Etat.

Rappelons qu'en 2005, un « blocage administratif partiel » des IEN a mené à la satisfaction de leurs revendications, essentiellement salariales. Ont-ils reçus, à l'époque, des menaces de constat de services non faits ?

M. L'INSPECTEUR, JE N'AI PAS LES MOYENS DE BIEN FAIRE MON TRAVAIL DE DIRECTEUR



Méthode en CP : ça enquête !

Ils ont dit :

« Le discours du Ministre est partiel et biaisé. Il repose sur deux idées fausses : celle que tout se joue au CP, et à partir du choix d'une méthode de lecture. » Alain Bentolila

« Si le ministre décide de suivre une politique contre ses experts, j'en tirerai toutes les conséquences. Sur un dossier aussi technique, il serait scandaleux de prendre la lecture des enfants en otage de combats idéologiques. » Erik Orsenna

« Face à des instructions contraires aux textes, il convient d'initier un large mouvement de grève du zèle, de refuser d'enfermer l'enseignement de la lecture dans le b-a-ba ; en d'autres termes, il convient d'appliquer les textes, donc de désobéir au Ministre qui les caricature. » Jean Emile Gombert

« L'IGEN nous interrogeant sur les méthodes de lecture, je vous saurais gré de me signaler les supports choisis par les enseignants de CP. » Un IEN de la Manche

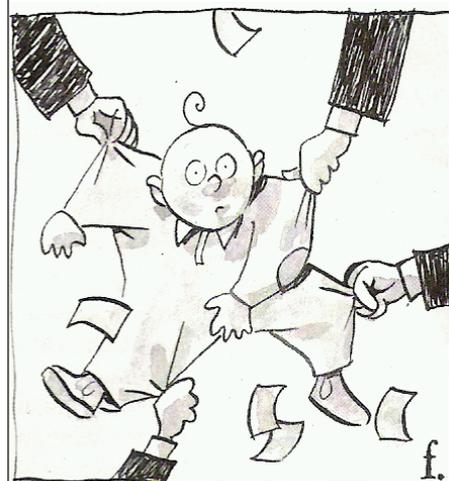
Barrez l'intrus et ne lui répondez pas.

Jardins maternels : c'est fini en Mayenne !

L'expérimentation, impulsée par le conseil général, la CAF et l'IA de la Mayenne est morte. Seules deux communes sur 300 s'étaient portées volontaires. Les positions butées des politiques et... la non-gratuité du dispositif ont abouti à l'arrêt du projet. Malgré les pressions des élus (menace envers les parents mettant leurs enfants à la maternelle ; refus de les inscrire à la garderie ou à la cantine), les parents n'ont pas cédé. Le tribunal administratif a même tranché en leur faveur.

Malgré les sommes englouties (280 980 euros financés par le conseil général, la CAF, Leader+ et les communes) seuls 15 enfants furent accueillis sur les 18 mois de l'expérimentation.

L'argent économisé servira peut-être à renforcer les écoles maternelles ? On peut toujours l'espérer ! En tout cas, suite aux dégâts de cette sinistre expérimentation (une privatisation rampante), l'école privée fait le plein depuis. Merci qui ?



Informations issues du journal
"Le mouton fiévreux"

Roland Veuillet - Décret 50

Pendant que le ministre réveillonnait
joyeusement

**Roland Veuillet est en grève de
la faim depuis le 23 décembre**

Notre collègue CPE Roland Veuillet est sanctionné depuis 2003 par une mutation d'office à 300 kilomètres de chez lui. L'Education Nationale lui reproche officiellement d'avoir refusé d'obéir à son chef d'établissement, qui voulait remplacer des surveillants grévistes par des élèves majeurs, pour assurer la sécurité de l'internat du lycée.

L'ordre donné était illégal : il constitue une atteinte au droit de grève. La direction le savait, puisqu'elle a refusé de donner cet ordre par écrit. Roland Veuillet était lui-même gréviste au moment des faits.

Notre collègue est en grève de la faim depuis le 23 décembre. Il vit dans sa voiture stationnée rue Duguesclin, devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Pour **SUD Education**, Roland Veuillet est sanctionné uniquement en raison de ses activités militantes. En tant qu' élu du personnel au Conseil d'Administration, il a, en particulier, dénoncé haut et fort l'intrusion du MEDEF dans son lycée, par le biais d'une "plateforme technologique".

De fortes similitudes existent entre la situation de Roland Veuillet et celle d'**Erwan Redon, militant RESF suspendu** à Marseille depuis le 21 décembre.

Ce sont les mêmes méthodes, celles des pires DRH des entreprises privées, qui sont employées aujourd'hui dans un service public pour faire taire les salarié-e-s...

Roland Veuillet a choisi d'entamer cette grève de la faim de son propre chef, en parfaite connaissance des dangers. **SUD Education** soutient ses revendications :

- *ouverture d'une enquête administrative.*
- *réunion d'une commission paritaire pour examiner la levée de la sanction.*
- *moratoire sur cette sanction dans l'attente de la décision de cette commission.*

Nous voulons croire que Gilles de Robien sera capable d'entendre Roland Veuillet avant que sa vie ne soit en danger.

Pétition en ligne pour soutenir Roland Veuillet
Comité de soutien : SUD/SOLIDAIRES, 10, rue du gazomètre, Lyon 3°

Contact : soutienveuillet@no-log.org

Décret de 50 : il faut intensifier la lutte !

Communiqué de la Fédération **SUD EDUCATION**

Le succès de la grève et des manifestations du 18 décembre à l'appel de 15 organisations syndicales montre que les enseignants sont bien décidés à s'engager dans un processus de lutte contre le projet de réécriture du décret de 50.

Le Ministre a maintenu le CTPM du 18 décembre malgré le boycott des organisations syndicales et refusé de recevoir l'intersyndicale. Il persiste à ne pas entendre les revendications des organisations syndicales et des enseignants, hostiles à la dégradation de leurs statuts (flexibilité géographique et disciplinaire et augmentation de la charge de travail).

Face à cette volonté d'ignorer les enseignants et de faire passer par la force le nouveau cadre statutaire des enseignants du second degré, les intersyndicales (nationale et régionales), les collectifs et l'ensemble des collègues doivent prendre la mesure du combat à mener.

L'intersyndicale nationale constituée de 15 organisations syndicales de l'éducation nationale du 20 décembre s'est adressée aux enseignants en leur proposant de se réunir dans les établissements le 11 janvier (où se tiendra un nouveau CTPM sur la répartition des moyens) et « met en perspective de nouvelles initiatives d'ampleur pouvant aller jusqu'à la grève en janvier si les revendications portées par les personnels et les syndicats qui les représentent ne sont pas prises en compte ».

La Fédération Sud Education a décidé de signer l'appel intersyndical par souci de préserver l'unité syndicale mais regrette fortement qu'après le succès de la journée du 18 décembre aucune nouvelle journée de grève n'ait été fixée.

En outre, la Fédération Sud Education a proposé de faire du 11 janvier une nouvelle journée de boycott du CTPM ce qui n'a pas été retenu par l'intersyndicale.

La Fédération Sud Education participera à l'intersyndicale prévue le 11 janvier mais continuera de porter au sein de cette instance la voix de tous les personnels de l'éducation nationale frappés catégorie par catégorie par la dégradation des conditions de travail (ATOSS, vie scolaire, enseignants du premier et de second degré). En effet, seul un cadre inter catégoriel peut permettre de contrer les projets de réforme de De Robien.

Enfin, la Fédération Sud Education demande à l'intersyndicale de passer à un niveau supérieur de la mobilisation en appelant clairement les personnels à la grève dans le courant du mois de janvier.

Effectifs

La question des effectifs des classes est-elle une question dépassée ?

Pas si sûre si l'on en croit la très sérieuse enquête américaine STAR...

Depuis quelques années il est de bon ton de dire que la réussite des élèves ne dépend pas du nombre d'enfants par classe, qu'autrefois les classes étaient beaucoup plus chargées et qu'en délestant les classes on n'a pas pour autant élevé le niveau... Pour conforter cette idée on trouve un certain nombre d'études plus ou moins fiables d'un point de vue méthodologique.

Il se trouve qu'à ce jour une des rares études ayant mesuré scientifiquement l'impact de la taille des classes sur les performances des élèves est l'étude américaine STAR et cette étude plaiderait plutôt en faveur des petits effectifs...

L'étude STAR lancée en 1985 par l'état du Tennessee apporte en effet des éléments intéressants au dossier : durant 13 ans, des chercheurs ont suivi 11 600 élèves au total pendant les quatre premières années de leur scolarité. Le dispositif mis en place visait à comparer les résultats d'élèves répartis dans des classes dites « normales » (22 à 25 élèves par classe) avec ceux de d'élèves de « petites classes » (13 à 17 élèves par classe). Le programme STAR démontre et analyse avec précision l'impact bénéfique des petits effectifs sur les résultats des élèves mais il révèle également un bénéfice à long terme : plusieurs années après, les étudiants qui ont été scolarisés en « petites classes » durant les premières années continuent d'obtenir des résultats significativement supérieurs à ceux des autres élèves. Cette étude montre en outre que les groupes-classes réduits sont particulièrement profitables pour les enfants des familles socialement défavorisées : les inégalités de résultats en fonction de l'origine sociale ont tendances à s'amoindrir dans les « petites classes ». Une des explications qu'apporte ce travail est que les enseignants des classes peu chargées modifient leurs pratiques et que les élèves y gagnent en assurance et en motivation. Ces observations se trouvent confortées par une étude anglaise plus récente menée par le chercheur P. Blatchford.

Il semble donc que la question des effectifs mérite qu'on s'y attarde, peut-on en effet balayer d'un revers de la main une question qui s'avèrerait cruciale dans la réussite des élèves ? Il est vrai qu'en France, l'effet de la réduction des effectifs n'est pas complètement nié. Dans un rapport commandé par le ministère de l'éducation nationale en 2005, l'économiste Thomas PIKKETY explique comment une forte baisse des effectifs (moins de 20 élèves par classe) aurait un effet sensible sur la réduction des inégalités scolaires mais, considérant que c'est inenvisageable vu le coût que cela représenterait, il plaide pour un effort important de moyens en faveur des ZEP. La question des effectifs est donc traitée sous l'angle de la discrimination positive, mais c'est oublier un peu vite l'effet stigmatisant des ZEP qui tend à y concentrer les élèves en difficultés. Si l'on considère que l'hétérogénéité scolaire et la mixité sociale s'avèrent bénéfiques, on aimerait voir mise en oeuvre une politique éducative ambitieuse avec une vraie réduction des effectifs pour toutes les classes.

Il est permis de rêver !

Surtout quand ailleurs dans le monde, certains états font le pari des effectifs réduits pour la réussite du plus grand nombre, c'est notamment le cas de l'Ontario (Canada) qui a décidé de mettre en place une politique volontariste de réduction des effectifs étendue à tout le territoire depuis un an.

La Finlande, si souvent citée en exemple, notamment pour la grande disponibilité de ses enseignants, est aussi un pays qui a fait le choix des classes à faibles effectifs : 14 élèves par classe en moyenne à l'école primaire.

Il est donc peut-être temps de remettre la question des effectifs au cœur du débat et d'envisager une véritable politique éducative soucieuse de la réussite du plus grand nombre.



On achève bien les SEGPA !

Une circulaire relative aux enseignements généraux et professionnels adaptés parue au Bulletin officiel N° 32 du 07 Septembre 2006 pour adapter la précédente aux lois sur le handicap de 2005 modifie deux choses importantes :

- L'interdiction d'utilisation des machines dangereuses est inscrite dans une circulaire.

Jusqu'ici il ne s'agissait que de décisions prises dans certains rectorats. Les médecins scolaires ont reçu l'ordre de ne pas effectuer la visite médicale relative à l'autorisation de travailler sur ces machines soumises à autorisation par l'Inspecteur du travail. Sans cette dernière, les activités, principalement en menuiserie, horticulture et métallerie, sont fortement compromises, puisque toutes les machines sont concernées. Les activités sont ainsi limitées aux seuls outils à mains.

- D'autre part, sans visite médicale, les élèves ne peuvent plus monter sur des échelles ou des échafaudages ce qui ne permet plus aux ateliers de couverture de fonctionner. Comment envisager les enseignements à visée professionnelle dans ces conditions ? Sur quels supports, pourront-elles travailler 12 heures par semaine avec les élèves ? A partir de quels référentiels ? Quel devenir pour les enseignants, pour le parc machine et les ateliers qui ont coûté fort cher à la collectivité ? Autant de questions sans réponses puisque cette circulaire n'a fait l'objet d'aucune information auprès des enseignants. De plus, cette décision est lourde de conséquences pour l'orientation des élèves, en effet n'ayant plus connaissance des contre-indications médicales (asthmes, allergies, vertiges etc.), les professeurs ne pourront plus donner d'avis sur celle-ci. Par conséquent, des élèves en difficultés scolaires se voient privés de réalisations gratifiantes et de projets motivants qui leur permettaient de reprendre confiance en eux, de se préparer à recevoir une formation qualifiante dans de bonnes conditions, grâce à des acquis professionnels qui compensaient leurs difficultés en enseignement général. Ce qui est sûr, c'est que les ateliers de SEGPA vont devoir s'orienter vers un enseignement technologique au même titre que les autres collégiens. C'est une perte importante de spécificité. Elle modifie les grilles horaires des élèves de la 6ème à la 3ème. Dès la prochaine rentrée, les élèves de SEGPA verront leurs horaires modifiés comme suit :

Discipline	Incidence sur les horaires de la 6ème à la 3ème
Atelier	- 2h00
Français	- 1h00
Mathématiques	- 6h00
Anglais	+ 6h00
EPS	+ 4h00
Sciences	+ 4,5h

Ces modifications n'ont fait l'objet ni de concertation, ni de justifications pédagogiques.

Là encore on se rapproche des horaires disciplinaires des autres collégiens. Sachant que l'anglais, l'EPS et les sciences sont généralement enseignées par des professeurs des collèges contrairement aux ateliers et aux français et mathématiques qui sont assurés par des personnels spécialisés ou des PLP, on observe un glissement des enseignements vers des personnels non spécialisés.

Cette circulaire n'a fait l'objet d'aucune explication. Par contre, elle va certainement entraîner des économies en heures de personnels spécialisés et d'ateliers, de plus au détriment de populations qui n'ont pas souvent les moyens de revendiquer. Suite à cette circulaire passée inaperçue l'avenir des SEGPA (si il y en a un) s'assombrit. Afin d'essayer d'enrayer les effets de cette circulaire, au moins deux collectifs se sont montés dans la Manche et les Côtes d'Armor. Leurs actions passent par l'interpellation des élus afin de leur demander de demander des explications.



Pour une pédagogie libre !

De la grammaire* à la grand-mère

L'école, les enseignants et les parents se trouvent en permanence au coeur de confrontations "pédagogiques" qui brouillent les enjeux des transformations de l'école et annihilent toute réflexion profonde. En tant qu'enseignants, la recherche pédagogique est une absolue nécessité pour enrichir nos pratiques, les amender et les modifier. C'est un apport indispensable à notre fonction. Toutefois, les dérives constatées ces dernières années, nous mettent en porte à faux. Car les usages politiques de la pédagogie, font que celle-ci n'est plus vraiment libre de sa réflexion ou trop souvent au service des ministres successifs. Ainsi, le rapport Bentolila justifie les positions déjà prises par De Robien, sur l'enseignement de la grammaire. Retour du balancier, il faut maintenant revenir à une pratique de bon-papa. L'exemple de la lecture est encore plus éclairant. Un rapport, une poignée de spécialistes et hop, De Robien lance la guerre des méthodes. En avant toute pour la syllabique, sans revenir sur ce qui fut évoqué dans le précédent journal Sud, il est évident que profitant des errements des uns et des autres, il est plus aisé dans cette atmosphère d'affirmer tout et son contraire. Là se situe la responsabilité de quelques pédagogues, tournant casaque à la moindre demande des pouvoirs en place ou étant contraints, pour mille raisons, plus ou moins avouables, de taire leurs divergences du moment. Ni l'école ni la pédagogie ne sortent grandies de ces errements. L'école, parce qu'elle se trouve ballotée, brinqueballée au gré des tentations politiques. Ni la pédagogie, car elle perd énormément de crédit auprès des enseignants et des parents. "L'inertie du mammoth" qui irrite tant nos ministres, est certes salutaire, dans ces mouvements de balancier et la liberté pédagogique est bienfait. Mais les associations réactionnaires (Sos éducation ; Sauver les lettres...) ne s'y trompent pas, elles ! Elles sont d'une férocité stérilisante quand elle évoque les "pédagogos", les "pédagogistes". C'est une raison de leur succès, modeste, mais réel, chez quelques familles, mais aussi, hélas, chez certains enseignants. Il semble bien évident que toute réforme doit s'appuyer sur une pédagogie libre,

modeste et posséder du temps... pour être efficiente et mesurable. Nous avons besoin d'un cadre de réflexion très large incluant les sciences de l'éducation mais aussi les sciences humaines. Dès lors, si ces préalables sont réunis, il est essentiel que les enseignants soient pleinement associés à tous les niveaux de réflexion. Car une réforme qui se veut opérante, doit être pleinement portée par les enseignants.

En conséquence, la formation initiale doit intégrer pleinement tous ces processus et être un enrichissement théorique et pratique déterminant pour le début de carrière. Il va sans dire que nous sommes loin du compte, surtout après l'amputation que vient de subir la formation initiale et les menaces qui pèsent sur celle-ci. Enfin, la formation continue devrait être conséquente, régulière et sur la durée de notre carrière.

Ces propositions nous semblent très réalistes afin de promouvoir une école démocratique.

Est-ce légèrement utopiste aujourd'hui ?

Sans doute, au regard des approches conservatrices. Doit-on y renoncer ? Non !



** dernier exemple en date ! Prochain épisode : l'arithmétique ? Sans aucun doute !*

Laïcité : le syncrétisme actuel

Depuis le début des années 90, les réflexions, colloques, tables rondes sur l'enseignement de l'histoire des religions, du fait religieux ont abouti à l'insertion dans les programmes scolaires du fait religieux. La finalité de cette introduction est d'aider à mieux comprendre les différences culturelles liées aux diverses confessions religieuses et à éclairer des faits historiques, illisibles sans la connaissance des faits religieux, de la symbolique religieuse.... Intention très louable. Toutefois, cette approche soulève d'énormes interrogations. Aucun rappel initial de la spécificité de notre école laïque (inscrite dans les constitutions) Pas plus d'éclaircissement sur la notion de "fait religieux", terme fortement obscur, s'il n'est pas défini clairement. De quoi s'agit-il ? D'enseigner l'histoire en ayant recours à des textes religieux (la Bible par ex) afin de donner du sens à des événements historiques ? D'expliquer notre civilisation par les différents apports des religions. Dès ce préalable posé, surgissent des interrogations légitimes, notamment celle de ne présenter que le rôle positif des religions (une attitude très actuelle en histoire. Cf le rôle positif de la colonisation). En aucun cas, les exemples exposés ne prennent appui sur les régressions sociales, philosophiques, humaines des religions. Et pourtant elles furent légions (place de la femme ; inquisitions ; croisades ;

esclavage ; guerres ; colonisations...). Rien n'ont plus sur les apports de l'humanisme athée, sur la laïcité... Cette vision historisante est grossière et contraire à la rigueur de cette matière : les événements historiques prennent sens avec les zones de lumière et d'ombre des religions. Nous n'avons pas à privilégier telle zone au détriment d'une autre ! Enfin, pour rester dans la méthodologie, les textes religieux peuvent expliquer les civilisations qui ont porté la création de ces ouvrages. Mais si nous ne prenons que la Bible, rien, dans l'archéologie, ne prouve clairement l'existence ou la confirmation des récits religieux. Enfin, il y a un risque sérieux à fabriquer, en place des images d'Epinal, une autre imagerie, toute aussi fautive. Et pour finir, un grand danger à colporter des interprétations qui seront contestées par les autres religions, les humanismes athées, agnostiques... Les enseignants ont toujours manifesté une certaine réserve dans l'enseignement de l'histoire et du rôle des religions. Cette sagesse est un signe d'un haut sens de la laïcité, de la volonté de ne pas attiser les incompréhensions entre les croyances. La philosophie de notre école laïque est une richesse à entretenir. C'est l'engagement de n'avoir aucune retenue scientifique (Darwin...), tout en respectant la sphère privée, place de la croyance intime. L'école laïque n'est pas l'école

avec Dieu ou contre Dieu. Elle est l'école, basée sur des enseignements basés sur des faits réels, les découvertes scientifiques et le rationnel. Car elle est le creuset de la personnalité des individus évoluant dans la sphère publique, en assurant à chacun la liberté de conscience. Parions que la sagesse continuera à s'exercer en respectant scrupuleusement les aspects déontologiques et pédagogiques de notre métier d'enseignant dans le cadre laïque. Et s'il existe une aspiration à la compréhension mutuelle des hommes, croyants ou non-croyants, c'est par le renforcement de la laïcité que cela s'exercera. Car c'est le seul cadre qui permettent de vivre ensemble. Enfin, pour couper court à toutes les dérives communautaristes, exigeons une justice sociale, un dialogue entre les peuples, une solidarité internationale. **Sud Education** invite les enseignants à rester en dehors de cette approche historisante et positive ; à enseigner librement, dans le domaine des connaissances historiques, scientifiques. Et à rejeter ce syncrétisme qui mélange histoire et religion.

*De nombreux textes sur le sujet sont ligne sur le site de Sud Education
Manche.*

<http://sudeducation50.free.fr/>

Sud Education proposera dans les semaines à venir un débat ouvert à ce sujet-là !

Les chefs en manque d'amour !

Fin novembre, une manifestation des chefs d'établissement a eu lieu à Paris. Ecrasés par la multiplication des tâches, ceux-ci revendiquent du... **temps et de la re-con-nais-san-ce** ! Soit !

Mais rien sur les dérives du service public d'éducation ! Son démantèlement quotidien ! Pas un mot sur la caporalisation, l'autoritarisme du ministre et de ses services. C'est pourtant là-dessus que nous souhaiterions les entendre !

Ont-ils compris qu'en échange de leur servilité, il n'y a que l'argent qui puisse "compenser" les dérives ?

Manque de clarté et de courage, les chefs !

La privatisation nous guette

Si l'on compare les évolutions des systèmes éducatifs européens, on peut noter que tous sont victimes d'une épidémie de décentralisation et de dérégulation, maladies dont les symptômes sont un passage à une gestion des établissements par les collectivités territoriales et un accroissement de l'autonomie de ceux-ci. Ces phénomènes seraient sources d'économies ! Bref, la mamelle d'une bonne gestion libérale ! Mais voilà, des sénateurs UMP viennent de se fondre d'un rapport assassin envers la décentralisation des TOS. Pour rappel, celle-ci a commencé sous un gouvernement socialiste et a été achevée sous Raffarin. Les Collectivités territoriales (départements et Régions) se sont vues confier la gestion de 93 000 TOS et 30 000 agents de l'Équipement. Les sénateurs pointent que cela va coûter cher aux collectivités « L'État nous a transféré des établissements qui n'avaient pas les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions » dicit Eric Doligé (sénateur UMP).

Il y a pas loin à penser que d'ici peu, ils préconiseront, comme nous l'avions dénoncé en 2003, de privatiser puisque cela coûte trop cher. Nous serons, alors, sur la même voie que les autres pays européens tels que la Grande Bretagne et la Belgique.



Collectif contre le racisme et les idées d'extrême-droite

Manifestation du 16 décembre à Cherbourg

Manifestation réussie le 16 décembre ! Pas loin de 200 manifestants présents (associatifs, citoyens, syndicalistes...) pour exiger des pouvoirs publics le droit des sans-papiers à vivre décemment. A exiger la vérité sur leur situation, puisque la très grande partie d'entre eux n'est pas expulsable (pays d'origine est en guerre : Irak, Iran, Afghanistan...), que cela soit dit et pris en compte pour créer des structures d'accueil, d'hébergement, de soins...

Que les pouvoirs locaux dépassent la neutralité bienveillante. Que le député UMP cesse son double-discours : silencieux à l'assemblée et populiste ici ! Qu'il agisse humainement !

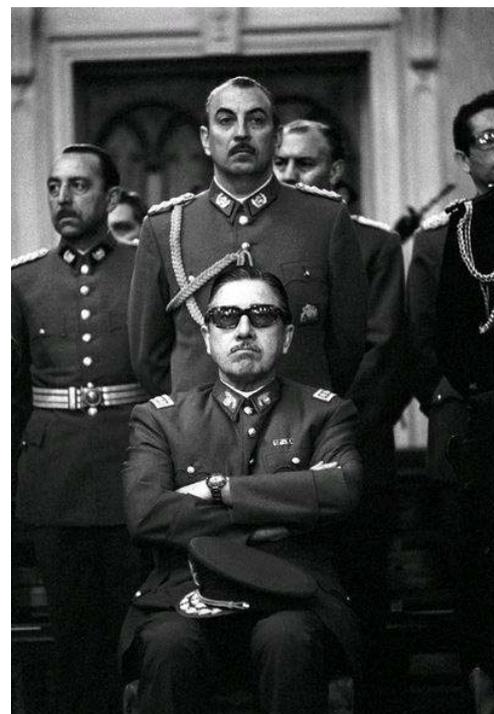
Un aller simple

A la question de Serge Moati lui demandant un commentaire sur la mort de Pinochet, Nicolas Sarkozy a répondu :

" Aucun ! "

N'avoir aucun commentaire sur un homme qui a ouvert son pays à toutes les expérimentations ultra-libérales de l'École de Chicago (inspirée par les idées de Milton Friedman), on peut comprendre ; qui a annihilé les libertés dans son pays, ça fait peur ! ; en a contraint plusieurs milliers à l'émigration, ça ne passe plus ! ; qui a déporté des milliers de femmes, d'hommes, de syndicalistes, de défenseurs de la liberté..., insupportable ; qui a éliminé par les sévices, la torture plusieurs milliers de personnes... démontre bien le penchant idéologique du sinistre Sarkozy. Ce silence est lourd de significations !

En ce qui nous concerne, nous souhaitons, s'il existe, l'enfer à Pinochet. Qu'il y rejoigne tous les monstres sanguinaires, dictateurs et oppresseurs...



INFOS

Permanences Sud Manche

Lundi :
14h00 à 16h00

Jedi :
9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h45

Tel : 02 33 04 46 12 ou
Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse :
Maison des syndicats,
54 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg



Site web :

<http://sudeducation50.free.fr>

Toutes les informations : l'actualité,
les textes, les journaux...

Spécial Adhérent-e-s !

Tous les documents issus du Congrès de Granville
sont en ligne dans l'espace adhérent.

Si vous avez oublié nos codes d'accès, nous les
demander !

Sans oublier le site internet
de la fédération Sud Education :
www.sudeducation.org

----- Adhérez à Sud Education ! -----

66% de votre cotisation est déductible de vos impôts !

ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

Corps :

ÉTABLISSEMENT (école, collège, lycée, université...)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2006-07 :

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils seront
encaissés le 1er février 2007 et le 30 avril 2007.

Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

Chèques à l'ordre de Sud Éducation Manche,
adressés

à

Sud Education Manche
54 rue de la bucaille
50100 Cherbourg

Mer ci
a ux des sinat eur s Char b, Fa u j our ,
Pl acide ...

Sud Education Manche :

à diffuser, "photocopiller", afficher, découper, plier,
recopier, collectionner, colorier, critiquer...